

Maj 01 08 2017

Madame/monsieur

Vous nous questionnez sur le coût de votre hospitalisation.

➤ **Vous êtes affiliés à une mutuelle et/ou vous avez un S2 (patients de l'UE et de l'EEE)**

Si vous êtes en ordre de cotisation, votre mutuelle nous paiera directement son intervention dans votre séjour. Aucune démarche préalable n'est requise vis-à-vis d'elle.

Pour estimer les montants qui seront à votre charge (ticket modérateur) :

- 1) les frais de séjour. Pour un assuré ordinaire, ils sont de 72.93 EUR le 1^{er} jour + 15.62 Euros/jour pour les jours suivants. Vous avez le détail dans le document joint qui vous est envoyé/remis lors de la planification de votre séjour. Ce montant couvre un ensemble de forfaits.
- 2) les frais pharmaceutiques : tout est compris dans le forfait de 0.62 EUR/j (que vous ayez ou non reçu des médicaments) sauf certains médicaments non pris en charge par l'INAMI (ex : le paracétamol). C'est dans cette rubrique également que pourraient se trouver les coûts d'implants/actes non couverts par l'INAMI (information de votre médecin).
- 3) Les autres frais divers : les objets que vous pouvez ramener à la maison, exemple le thermomètre 7.14 EUR ; les écouteurs TV 3.29 EUR + communications téléphoniques, le lit et les repas des accompagnants... (voir page 4 du document d'explication de la déclaration)
- 4) Si vous optez pour une chambre privée :
 - a. Des suppléments d'honoraires (200% à max 300% de l'honoraire total : partie prise en charge par l'INAMI + ticket modérateur à votre charge).
 - b. Des suppléments de chambre de 180 EUR/jour.

Ces montants vous seront facturés directement. Vous devrez payer un acompte de 1200 EUR lors de votre admission. Si vous avez une assurance complémentaire, elle vous remboursera à la réception de la facture (+/- 8 semaines après la fin du séjour) – sauf si cette assurance complémentaire offre une prise en charge directe à l'hôpital (voir point 2).

Pour vous donner un ordre de grandeur, en chambre commune, une hospitalisation avec nuitées pour un assuré ordinaire vous reviendra en moyenne entre 190 et 480 EUR et, sans nuitée, entre 2 et 220 EUR en fonction des services concernés* (moins pour les BIM). Vu la variabilité des facteurs intervenant dans les coûts, une estimation plus précise n'est pas pertinente en chambre commune.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de prévoir avec une totale précision tous les frais d'une hospitalisation : ces montants restent donc des estimations. La durée effective de votre séjour aura également une influence importante. La durée probable de votre séjour vous a été donnée par le médecin.

Les suppléments pour chambre privée sont en moyenne de 3000 à 5000 EUR mais peuvent être encore plus élevés pour certaines chirurgies/séjours*.

Si vous désirez une estimation plus précise, demandez à votre médecin les codes INAMI liés à votre intervention (chirurgie, anesthésie) et/ou vos examens planifiés. Pour chaque code INAMI, la mutuelle vous donnera le montant à votre charge (ticket modérateur) et le montant de son remboursement.

Exemple : intervention INAMI = 250 EUR, ticket modérateur en chambre commune : 50 EUR. Supplément privé : 600 EUR (si 200%) à 900 EUR (si 300%).

Vous pouvez trouver l'information codes-intervention INAMI-ticket modérateur sur le site INAMI.

- **Vous disposez d'une assurance privée – en complément de votre mutuelle ou comme seul débiteur– qui s'engage à payer à Saint-Luc 100% de votre hospitalisation** : vous ne recevrez pas de facture et vous ne devrez donc pas payer d'acompte.

Attention toutefois, la plupart des assurances refusent de prendre en charge certains frais (les « frais divers » par exemple). Vous serez alors invités par votre assurance à leur régulariser les montants non couverts.

Pour obtenir un engagement de paiement vis-à-vis des Cliniques, vous devez effectuer les démarches auprès de votre assurance avant votre hospitalisation.

- **Vous n'êtes pas affiliés à une mutuelle ou votre mutuelle n'est pas en ordre et vous n'avez pas une prise en charge par une assurance privée 100% ?** Vous recevrez une estimation du coût total (sans intervention de la mutuelle) que vous devrez payer avant votre admission. En moyenne, les coûts sont de l'ordre de 1000 à 1500 EUR/jour. Nous vous invitons à contacter la Cellule Internationale. international-saintluc@uclouvain.be Tel : 32 2 764 16 93
<http://www.saintluc.be/hospitalisation/patients-internationaux.php>

Si vous avez une assurance, nous vous invitons à étudier précisément ce que couvre votre assurance : % de suppléments couverts, supplément de chambre maximum, montants pour les accompagnants...

Nous pouvons répondre à vos questions au 02 764 15 51. Toutefois ce numéro ne donne pas d'estimation plus précise et n'effectue pas les démarches qui vous incombent (contact avec votre assurance, la mutuelle, la demande des codes INAMI au médecin).

*Information donnée par les sites des mutuelles et basée sur la moyenne des factures traitées par celles-ci pour les Cliniques Saint-Luc.

Nous espérons vous avoir apporté une réponse satisfaisante.

Cordialement,

Le service des Admissions